

*Sécurité de la vieillesse***LES FINANCES****PROPOSITION D'ÉTUDE AU COMITÉ DES MOTIFS DE L'INVESTISSEMENT MASSIF DES CANADIENS DANS L'IMMOBILIER AUX ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Les Canadiens investissent des sommes énormes dans l'immobilier aux États-Unis, au point que la situation est alarmante. En effet, ce montant, de 300 millions de dollars en 1972, est passé à 2.5 milliards de dollars cette année. Les investisseurs canadiens possèdent 30 p. 100 des principaux complexes d'appartements à Seattle (Washington) et ils ont construit 17 complexes importants dans diverses villes des États-Unis. Il semblerait que la fuite de ces énormes sommes d'argent destinées à l'acquisition de biens immobiliers aux États-Unis est attribuable à la situation politico-économique relativement médiocre au Canada. Je propose donc, appuyé par le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn):

Que la Chambre ordonne au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques d'effectuer immédiatement une enquête sur les montants d'argent qui quittent le Canada et sont investis dans des biens immobiliers aux États-Unis, et de présenter des recommandations sur la façon de renverser cette tendance.

**M. l'Orateur:** Une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1110)

**LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE****PROPOSITION DE MODIFICATION TENDANT À METTRE FIN À LA DISCRIMINATION À L'ENDROIT DES CÉLIBATAIRES ÂGÉS DE 60 À 65 ANS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, comme j'estime le moment venu de faire adopter cette motion, je demande à proposer, appuyé par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

Que la Chambre prie le gouvernement de présenter sans plus de délai une modification à la loi sur la sécurité de la vieillesse afin de mettre fin à la discrimination à laquelle elle donne lieu à l'endroit des célibataires âgés de 60 à 65 ans, en accordant également l'équivalent de la pension de conjoint aux veuves, aux femmes célibataires, aux veufs et aux hommes célibataires âgés de 60 à 65 ans qui se sont retirés du marché du travail.

**M. l'Orateur:** Il faut, pour présenter une telle motion, le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

[M. Paproski.]

**LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE****DEMANDE D'AMÉLIORATION DE L'INFORMATION DES FONCTIONNAIRES INTÉRESSÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement concernant une affaire urgente. Cette semaine, un agriculteur de Salmo, en Colombie-Britannique, s'est vu refuser le droit d'acheter du grain aux moulins Purina de Spokane, dans l'État de Washington, parce que ceux-ci ne vendent qu'au boisseau et non au kilogramme; l'agriculteur est rentré chez lui les mains vides à cause de la fausse impression que donne la Commission du système métrique à l'industrie céréalière américaine; des membres de mon personnel se sont renseignés auprès d'un responsable de la conversion au système métrique qui a dit ne pas être du tout au courant de cela, et seul le ministère de l'Agriculture de la Colombie-Britannique a pu me renseigner. En conséquence, je propose, appuyé par le député de Vegreville (M. Mazankowski):

Que le gouvernement prenne des dispositions pour mieux renseigner ses propres fonctionnaires, le personnel de la Commission du système métrique et les responsables de la manutention des céréales des États-Unis, ou qu'il retire le bill C-23, pour que les agriculteurs ne se voient pas privés des approvisionnements essentiels en céréales à cause de l'absence de renseignements suffisants.

**M. l'Orateur:** Cette motion ne peut-être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Est-ce le cas?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**QUESTIONS ORALES**

[Français]

**LES SPORTS****ON SUGGÈRE L'ADOPTION D'UNE POLITIQUE GLOBALE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État responsable du sport amateur.

Étant donné qu'en septembre dernier le gouvernement nommait un ministre responsable du sport amateur et du conditionnement physique, et que partant de cette nomination les Canadiens avaient le droit de s'attendre à l'établissement d'une véritable politique globale de conditionnement physique pour les Canadiens, ce qui est pressant, étant donné l'absence de propositions positives par rapport à un objectif semblable, étant donné que le ministre responsable s'est à peu près limité à administrer les quelques millions que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social avait déjà mis à sa disposition, ce qui est insuffisant, le ministre pourrait-elle dire après près d'une année si elle est décidée de présenter à la Chambre, par voie de législation ou autrement, une véritable politique faite de propositions sérieuses lorsqu'on parle d'une politique globale semblable et lorsqu'on crée des espoirs aux Canadiens eu égard à une véritable politique nationale.